

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint aux engagements et aux éléments constitutifs de votre plan piéton nos réponses.

Cordialement,

David GUIRAUD



1. Nommer un(e) Adjoint(e) au Maire chargé(e) de l'accessibilité et de la mobilité piétonne.

Nous comptons nommer un élu : nous ne savons pas si il s'agit d'un adjoint adossé a d'autres délégations ou s'il s'agira d'un conseiller délégué.

2. Désigner un « référent piétons » au sein de la direction générale des services.

Oui.

3. Créer une commission extra-municipale dédiée à la marche et à la sécurité des piétons.

Non. Nous accorderons une priorité à la « maîtrise d'usage » au plus près des lieux concernés, en concertant les riverains et usagers et en y associant les associations concernées (comités de quartier, collectifs, SOS piétons, ADAV ...).

4. Élaborer un **Plan Piéton** autour de dix mesures précises.

Oui. Voir notre programme complet sur les parties urbanistiques et mobilité.

Nous prévoyons dans notre programme de mettre en place un « **code local de la rue** » pour une cohabitation apaisée et des rues qui donnent envie de marcher. Ce code local de la rue sera élaboré en concertation avec les parties prenantes (dont SOS Piétons). Nous prévoyons aussi des rues scolaires apaisées pour protéger les enfants. Nous rendrons piétons le centre-ville (Grand Place, rues déjà piétonnes, début de la Grand'rue et à terme Place de la Liberté). Nous voulons travailler à une grande continuité piétonne, qualitative et arborée de la Gare à l'Eurotéléport, via la Grand' Place.

5. Allouer un budget annuel spécifique pour assurer leur mise en œuvre.

Nous ne nous engageons pas à ce stade sur des questions budgétaires.

Ce PLAN piéton se définit ainsi:

Encourager la marche

1. Réseau piétonnier communal jalonné (écoles, commerces, services). **à étudier**
2. Synergie marche + transports en commun. **Oui, c'est enjeu important pour rendre conformable les alternatives à la voiture.**

Garantir l'accessibilité

3. Plan d'accessibilité totale (voirie, espaces publics). **Oui, il se déclinera sur plusieurs mandats mais identifiera les points noirs les plus urgents à traiter. Nous nous appuyerons notamment sur les retours et avis des habitants et associations, dont SOS Piétons.**
4. Programme trottoirs : entretien et éclairage. **Oui. Nous éclairerons progressivement les passages piétons de façon spécifique, car dans la nuit tombante ou de nuit, un grand nombre sont dangereux.**
5. Libération des trottoirs des poubelles, terrasses et voitures (règles et contrôles renforcés). **Oui. Concernant les voitures, nous serons très vigilants : leur place n'est pas sur les trottoirs. Si possible, nous ajouterons un item dédié sur l'application Vivacité. Nous étudierons comment transformer les places dessinées à cheval trottoir/ route en stationnement sur rue pour libérer le trottoir. Pour les poubelles, elles doivent être rentrées et nous ferons de la sensibilisation voire de la répression si cela n'est pas suivi d'effet. Cependant, il va falloir être très imagitatif pour trouver des solutions, au cas par cas, car sur certaines rues, la petitesse des maisons rend très compliqué le maintien des poubelles au sein du logement.**
6. Retrait progressif des bandes de guidage détournées de leur usage initial. **Ce dispositif ne sera plus retenu comme séparatif vélo / piétons. Les bandes de guidage doivent sécuriser les piétons mal voyants, pas les mettre en danger. Leur retrait se fera dans la mesure de nos priorités et des budgets obtenus à la MEL.**

Assurer la sécurité

7. Retrait progressif des pistes cyclables des trottoirs et suppression de celles jouxtant les trottoirs sans protection spatiale efficace. **Des aménagements coûteux ont été effectués, dans certains endroits cela se passe bien, donc nous ne referons pas tout, par souci de bon usage de l'argent public. En revanche, nous nous engageons à étudier les cas d'usage vraiment problématiques, à les objectiver et à regarder si des adaptations sont possibles. Pour les futurs aménagements, nous privilégierons des pistes cyclables hors trottoir sauf si la**

largeur le permet et que l'on peut séparer avec une petite haie, et pour les pistes sur routes, nous privilégierons des séparations de protection pour les vélos. Nous respecterons la réglementation et les règles de l'art.

8. Interdiction du transit des camions aux heures scolaires. **à étudier sérieusement.**
9. Passages piétons sécurisés : temps verts longs, bandes rugueuses en amont, éclairage renforcé. **Nous étudierons la possibilité de temps verts long dans le cadre de la prise en compte de l'ensemble des mobilités. Nous éclairerons les passages piétons de façon spécifique, car dans la nuit tombante ou de nuit, un grand nombre sont dangereux et nous déploierons les bandes rugueuses amont au fur et à mesure des programmations de voirie.**

Apaiser les espaces partagés

10. Zones piétonnes : « pied à terre » de 11h à 19h (forte affluence) – vitesse limitée à 4 km/h. Zones de rencontre : 10 km/h maximum. **Nous y sommes favorables, cela sera à étudier.**